MANIFESTE

Brisons le biais du tout jetable :
Les pionniers européens de la prévention exigent une réforme de la REP pour soutenir la prévention des déchets d'emballages et le réemploi.

Destiné à Teresa Ribera, Vice-présidente exécutive pour une transition propre, juste et compétitive, et à Jessika Roswall, commissaire à l'environnement, à la résilience face à l'eau et à une économie circulaire compétitive

Lorsque la directive européenne sur les plastiques à usage unique a été adoptée en 2019, les décideurs faisaient face à un défi : le manque de données concrètes sur l'efficacité des politiques de réutilisation et de prévention des déchets. Le secteur du réemploi en était alors à ses débuts, avec très peu d'éléments tangibles pour démontrer les bénéfices économiques, sociaux et climatiques que ces mesures pouvaient offrir à travers les différents contextes européens. Cinq ans plus tard, le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) marque une avancée, mais l'intégration d'objectifs juridiquement contraignants de réemploi et de prévention reste limitée par l'absence d'outils nécessaires pour assurer une transition rapide et équitable loin du modèle actuel basé sur le jetable.

Nous, les villes signataires de ce manifeste, sommes à l'avant-garde de la transition de l'Europe vers une économie plus circulaire, plus saine et plus compétitive. En collaboration avec des partenaires du secteur privé, du monde de l'investissement et de la société civile, nous mettons déjà en œuvre des mesures concrètes pour réduire notre dépendance au tout jetable. Ces actions incluent : des marchés publics innovants, des systèmes de réemploi pour les événements et le secteur HoReCa, des interdictions d'objets à usage unique dans les bâtiments publics, et des dispositifs d'accompagnement pour les entreprises souhaitant adopter des pratiques sans emballages.

Cependant, nous faisons face à des défis majeurs : les emballages à usage unique restent la norme sur le marché et l'option la moins coûteuse, tandis que leurs impacts environnementaux, sociaux et sanitaires ne sont pas assumés par les producteurs. En conséquence, les autorités locales doivent en supporter les coûts : une augmentation de 27 % des déchets d'emballages au cours de la dernière décennie, des frais de nettoyage, et des dommages environnementaux croissants. Pendant ce temps, les solutions les plus prometteuses – les politiques de prévention des déchets et les systèmes de réemploi – peinent à se développer dans un système économique qui récompense le gaspillage plutôt que sa réduction.

Sans un cadre législatif européen plus favorable, nos efforts resteront limités et fragmentés, loin des changements systémiques dont nous avons urgemment besoin. Nous appelons donc à une réforme en profondeur des systèmes de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), pour les transformer en véritables leviers de gestion des ressources, en finançant activement le réemploi et la prévention des emballages grâce à des mécanismes dédiés qui garantissent leur compétitivité et leur montée en échelle.

Nous appelons donc la Commission européenne à intégrer les **trois priorités suivantes** dans le futur **Acte pour l'économie circulaire** :

1. Couverture intégrale des coûts

L'UE doit obliger les systèmes de REP à couvrir la totalité des coûts liés aux déchets d'emballages, y compris le nettoyage des déchets sauvages, le traitement des flux de déchets mixtes, et la collecte des emballages non réutilisables, réparables ou recyclables. Actuellement, ces coûts sont supportés par les municipalités et les contribuables, les éco-organismes ne couvrant qu'une partie du système. Combler ces lacunes permettrait de soulager les budgets locaux.

2. Leviers économiques pour le réemploi et la prévention des emballages

Les écomodulations actuelles n'ont pas permis d'améliorer significativement la conception des emballages ni de réduire la domination du tout jetable. Pour y remédier, l'UE devrait introduire une redevance environnementale harmonisée, en plus des coûts de collecte et de traitement (fixés au niveau national). Cette redevance serait fondée sur l'impact environnemental de l'emballage (par exemple : potentiel de dispersion dans l'environnement, empreinte carbone). Les recettes seraient utilisées pour financer la transition vers une économie circulaire, notamment les infrastructures de réemploi. Cela permettrait aux autorités locales de rendre les solutions de réutilisation économiquement viables et plus simples à mettre en œuvre.

3. Renforcer la gouvernance et l'inclusion des parties prenantes

L'UE doit veiller à une plus grande transparence et redevabilité dans la gouvernance des éco-organismes, pour qu'ils reflètent les réalités vécues par les collectivités directement concernées par la mise en œuvre des systèmes REP. Cela devrait inclure un rôle protégé pour les municipalités dans leur gouvernance, idéalement via une voix unifiée comme l'association nationale des communes. A minima, les communes devraient être consultées et avoir la possibilité d'émettre un avis substantiel, mais l'objectif devrait être une participation avec droit de vote inscrit dans les processus décisionnels.

En réformant les systèmes de REP selon ces principes, l'UE peut libérer le potentiel de l'économie circulaire à l'échelle du continent. Ces réformes allégeraient non seulement la pression financière sur les autorités locales, mais créeraient aussi des conditions favorables au développement de solutions permettant de prévenir les déchets à la source.

En prenant des mesures audacieuses, nous pouvons briser le biais du tout jetable et construire ensemble une Europe résiliente, compétitive et sobre en ressources.

Signé pour Zero Waste Europe
Date :
Nom :
Signature :

Signé pour la Ville de Bruxelles

Par le Conseil :
Le Secrétaire de la Ville

Dirk LEONARD

Le Conseil,

Frederik Ceulemans (Échevin du Climat)